

L'Agence Nationale de la Recherche a pour mission la mise en œuvre du financement de la recherche sur projets. L'ANR est un élément central de l'écosystème de la recherche publique et privée, un moteur de la réflexion multi-partenariale au service des communautés scientifiques qu'elle finance.

La construction de la nouvelle gouvernance de l'ANR, issue du décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ainsi que la mise en place d'un contrat d'objectifs et de performance (2016-2019), constituent un nouvel élan pour notre Agence, acteur essentiel du système de recherche français, aux niveaux national, européen et international.

Sur un mode de sélection compétitive, qui respecte les standards internationaux, l'agence s'attache à :

- contribuer au développement des sciences et des technologies
- favoriser la créativité, le décloisonnement, les émergences et les partenariats
- cibler les efforts de recherche sur des priorités économiques et sociétales définies au plus haut niveau de l'Etat et en concertation avec les autres acteurs de la recherche
- encourager les interactions entre disciplines
- intensifier les liens public-privé

Les actions de l'ANR visent ainsi à encourager l'émergence de jeunes talents, cibler de nouveaux domaines à investir, développer les liens et partenariat entre chercheurs du monde académique, entre les secteurs publics et privés ou encore faciliter les collaborations des équipes françaises avec les meilleures équipes étrangères. Pour cela, l'agence dispose d'instruments de financement adaptés aux différents enjeux et besoins de la communauté scientifique.

Depuis 2010, l'ANR est également le principal opérateur des Investissements d'Avenir sur les plans de la sélection, du financement et du suivi des projets dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Par sa démarche qualité, l'ANR a sécurisé ses procédures et procède aux adaptations continues répondant aux attentes de la communauté de recherche.

La politique qualité de l'ANR s'articule autour de trois axes :

1/ Garantir la qualité de la sélection de projets de recherche et d'innovation

2/ Optimiser la qualité du service rendu auprès de tous ses publics utilisateurs

3/ Assurer l'efficacité de l'établissement et de ses activités

Je m'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la réussite de cette politique qualité, en respectant les exigences de notre décret portant organisation et fonctionnement de l'ANR et en assurant l'amélioration continue de notre Système de Management Qualité.

Le Président Directeur Général

Thierry DAMERVAL